

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 154

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Travaux de maintenance dans les collèges publics : troisième liste d'opérations relative à la deuxième phase de sécurisation de douze collèges

**Direction de la Maintenance et de l'Exploitation
Service Rénovation et Maintenance des Collèges
04 13 31 25 46**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n °104 du 31 mars 2017, la Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches du Rhône a acté la deuxième liste d'opérations au titre de l'année 2017.

Par délibération n° 106 du 31 mars 2017, la Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches du Rhône a acté la première liste d'opérations au titre de l'année 2017, relative à la mise en accessibilité de 22 collèges du Département et planifiées dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

PRESENTATION

Le présent rapport a pour objet de soumettre, à l'appréciation de la Commission Permanente, l'enveloppe prévisionnelle des travaux et des prestations intellectuelles correspondant à la troisième liste d'opérations programmées de maintenance dans les collèges publics du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, relative à la deuxième phase de sécurisation concernant douze collèges et qui se déroulera en 2017 et 2018. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du plan du sursaut national demandé par Madame la Présidente du Conseil Départemental, suite aux évènements survenus en novembre 2015.

CONSISTANCE DU PROJET

Les opérations de sécurisation s'organisent sur trois axes :

- le contrôle de l'accès à l'entrée des établissements,
- le traitement des clôtures périphériques afin d'assurer l'étanchéité et d'éviter la pénétration par l'extérieur dans l'enceinte des établissements,
- la création ou le renforcement des systèmes de vidéo protection (gérés par la Direction de l'Education et des Collèges).

Pour les deux premiers dispositifs qui seront mis en œuvre par la Direction de la Maintenance et de l'Exploitation, objet du présent rapport, des diagnostics de sécurité seront dans un premier temps réalisés sur chaque collège afin de déterminer le dimensionnement et l'emplacement du contrôle d'accès.

Par la suite, pour répondre au dispositif de contrôle d'accès, des travaux d'aménagement de l'entrée des établissements seront réalisés par la mise en place de portails de contrôle d'accès sécurisés.

Les clôtures, quant à elles, feront l'objet de travaux de remplacement ou de rehausse.

La troisième liste d'opérations programmées, jointe en annexe, d'un montant total prévisionnel de 3 520 000,00 € TTC, dont 3 400 000,00 € TTC pour les travaux et 120 000,00 € T.T.C. pour les prestations intellectuelles, porte sur des travaux relatifs à la deuxième phase de sécurisation de douze collèges au titre des années 2017 et 2018.

PROPOSITION

Il vous est proposé :

- d'approuver la troisième liste prévisionnelle des opérations programmées de maintenance dans les collèges publics du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, relatives à la deuxième phase de sécurisation de douze collèges,
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux dans les collèges du Département, évaluée à **3 400 000,00 €T.T.C**, répartie entre les collèges appartenant au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et les collèges mis à disposition du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des prestations intellectuelles évalué à **120 000,00 €T.T.C**.

La dépense sera imputée aux chapitres 20 (pour les prestations intellectuelles) et 23 (pour les travaux) du budget départemental.

En cas d'accord de votre part, les prestations intellectuelles et les travaux seront lancés selon des procédures de marchés, conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Mme la Déléguée aux collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL